

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Caplan

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 338-2024 PROTE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Caplan a adopté, à sa réunion 18 novembre 2024, le Règlement numéro 338-2024;

QUE ce règlement a pour objets et conséquences la régie interne des séances du conseil municipal de Caplan

QUE ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Caplan.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

(sous réserve de son approbation)

François Bouchard

François Bouchard
Directeur général et greffier-trésorier
19 novembre 2024